



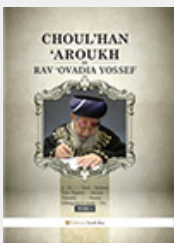
Traité Sanhedrin

Michna 1 - Chapitre 7

ארבע מיתות נמסרו לבית דין--סקילה, שריפה, הרג, וחנק; רבי שמעון אומר, שריפה, סקילה, חנק, והרג. זו מצות הנסקלין.

Le Beth-Din disposait de quatre sortes de condamnation à mort : lapidation, le « feu », décapitation, strangulation. Rabbi Chimon donne [un ordre de gravité dégressif différent] : le « feu », la lapidation, la strangulation, la décapitation.

Nous connaissons déjà la procédure d'exécution de ceux qui étaient condamnés à être lapidés.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions